

# Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine



Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,**

**Yvon Marcoux de la susdite municipalité,**

(Directeur général & greffier-trésorier)

### **QUE :**

Le conseil municipal a adopté lors de la séance du 9 janvier 2023, le règlement numéro 453-23 sur la taxation 2023.

L'objet de ce règlement est de fixer les différents taux de taxe et tarifications pour 2023 ainsi que les modalités de paiement des taxes.

Le conseil municipal a adopté lors de la séance du 9 janvier 2023 le règlement 454-23 décrétant l'ouverture de la rue Chabot sur le lot 6523076.

L'objet de ce règlement est de l'ouverture d'une nouvelle rue pour permettre la construction d'un CPE et de jumelés. La rue sera accessible dès que la construction des infrastructures sera terminée.

Les intéressés peuvent consulter ledit règlement en se présentant au bureau municipal situé au 111, rue Principale à Sainte-Hénédine aux heures habituelles de bureau.

**Donné à Sainte-Hénédine ce 11<sup>ème</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt-trois.**

  
Yvon Marcoux,  
Directeur général, greffier-trésorier